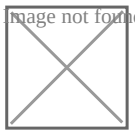

Jugement passé garde enfant pension alimentaire

Par **Rosy Zery**, le **04/12/2017** à **17:55**

Bonjour à tous,

Je souhaite avoir votre avis, j'ai la garde de mon garcon, je n'ai jamais habité avec le père, il l'a reconnu.
Il n'a jamais voulu me verser une pension, a disparu pendant des semaines, il n'avait pas honoré notre rdv pour qu'il voit notre enfant.
Il m'a assignée devant le juge. Il a une "preuve" comme quoi j'ai coupé les ponts soit disant hors que je lui ai dit qu'on correspondrait par courrier et plus par téléphone car il me stressait au travail. Il n'a jamais écrit et n'est jamais venu.
Quand je suis allée devant le juge la semaine dernière, son avocat à lui a dit à la juge qu'il connait son client très bien car c'est un ami de la famille, qu'ils sont potes, et que c'est d'ailleurs le frère de Monsieur qui l'a contacté, c'est une famille d'avocats. De mon côté j'ai eu un manque de bol car mon avocat a perdu 2 documents qui pouvait encore plus appuyer mon dossier, poisse.
J'ai 38 preuves en ma possession, photos qui montrent qu'il l'a vu, textos où je lui dit que je ne l'empêcherait pas de voir son fils, etc...
Sa situation ne me rassure pas car il n'a pas payé ses impôts, n'a pas son habitation assurée, loyers impayés etc... De mon côté tout est réglo, j'ai tout payé et j'ai mes preuves. Qu'en pensez-vous ?

Merci par avance.

Par **Visiteur**, le **04/12/2017** à **20:47**

Bsr
Je ne comprends pas vraiment quelle est la question.
Avec tout ce que vous nous dites et vu vos posts précédents, votre avocat a bien des éléments pour vous défendre, faites lui confiance.
Concernant la pension, nous vous avions répondu, êtes vous intervenue auprès du JAF ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés